

Citoyenneté & Participation | Axel Winkel

# Travailleurs essentiels Quand les migrants font le job !





: lien consultable dans l'Internet

## Introduction

Depuis plus d'un an, la Belgique et le monde sont touchés par la crise sanitaire du COVID-19. Avec cette pandémie, nous avons été habitués à un nouveau vocabulaire : distanciation sociale, bulle, tracing mais aussi travailleur essentiel. Ce dernier terme est censé représenter les travailleurs et travailleuses sans qui la société ne pourrait surmonter la crise et survivre. On parle de ceux travaillant dans les secteurs de l'alimentaire, de la santé ou des transports. Ils ont continué à travailler dans les moments les plus durs de la crise alors que la majeure partie de la population était anxieusement confinée. Même si l'on reviendra sur la pertinence de ce vocable, ces travailleurs étaient applaudis tous les soirs à vingt heures aux balcons, Velux ou fenêtres. Cependant, il est important de rappeler, comme le faisait Elise Kervyn de Caritas International, qu'un applaudissement sur cinq était de facto destiné à des migrants.<sup>1</sup> Elle voulait ainsi illustrer la part des migrants dans ce qu'on appelle les travailleurs essentiels et leur importance pour le fonctionnement de notre société. C'est cette question que nous allons analyser. À contre-courant des discours présentant les migrants comme un poids pour la société, nous allons voir en quoi ils ont contribué à surmonter une des crises majeures de l'histoire contemporaine, et continuent à le faire. Dans quelles proportions participent-ils aux différents secteurs jugés essentiels en Belgique ? Qu'est-ce que cela dit de notre « modèle » d'intégration ? En quoi la crise actuelle met-elle en lumière les freins à l'intégration des personnes étrangères ? Si les migrants ont donc joué un rôle important pendant cette crise, dans le même temps, la Belgique n'a pas toujours brillé par son attitude vis-à-vis des demandeurs d'asiles et des sans-papiers. L'attitude des autorités est même cynique. Des appels de plus en plus pressants se font d'ailleurs entendre pour régulariser les quelque 150 000 sans-papiers présents sur le territoire belge, les véritables sacrifiés de la crise actuelle. Ce sera le point critique de notre analyse. Si le COVID-19 a eu un seul impact positif, c'est de mettre en évidence notre interdépendance. À nous d'en tirer les leçons !

<sup>1</sup> E. KERVYN, « Durant le confinement, un applaudissement sur cinq revenait à un migrant », *La Libre*, 21 juin 2020, [en ligne :] <https://www.lalibre.be/debats/opinions/2020/06/21/durant-le-confinement-un-applaudissement-sur-cinq-revenait-a-un-migrant-40OGLXOOJAFHFJPKWOWMUBUCU>, consulté le 31 août 2021

## I. Des travailleurs essentiels ?

Nous allons commencer par définir dans les grandes lignes ce que nous entendons par travailleur essentiel. Nous tenons tout de suite à préciser que ce terme n'est pas des plus opportuns. Il fait croire à tort que d'autres métiers sont accessoires, superflus. C'est notamment le cas pour le secteur culturel. S'il est clair que pour survivre dans l'immédiat il faut subvenir aux besoins primaires (se nourrir, se loger, se chauffer, se soigner), une société ne peut durer dans le temps sans se remettre en question et se nourrir à travers la culture. Cette distinction est donc potentiellement dangereuse et critiquable. Lors de la mise en place de la politique de vaccination, on a vu émerger le terme de « fonction critique ». Bien qu'imparfaite, nous préférons cette notion de fonction critique ou travailleur dans une fonction critique. Par contre, nous nous reposerons bien sur la définition belge et européenne de ces fonctions. Dans ce moment de crise, les autorités belges et européennes ont décidé d'établir une liste de fonctions critiques pour la survie de nos sociétés. Ce sont les mêmes autorités qui ont établi cette liste qui ont la charge de la politique migratoire. Évaluer la part des migrants dans les secteurs définis comme critiques par le gouvernement belge et les autorités européennes nous paraît donc très pertinent.

Les analyses ayant étudié la part des migrants dans les fonctions critiques ont été menées au niveau européen et utilisent donc une définition européenne. Celle-ci est basée sur la « Communication de la Commission européenne – Lignes directrices concernant l'exercice de la libre circulation des travailleurs pendant l'épidémie de COVID-19 »<sup>2</sup>. Dans cette communication, une liste de fonctions critiques est établie. À quelques détails près, elle reprend très largement les fonctions détaillées dans l'arrêté belge du 3 avril 2020 établissant les fonctions qui sont « nécessaires à la protection des besoins vitaux de la Nation et des besoins de la population »<sup>3</sup>. On y retrouve le personnel des soins de santé, de l'agro-alimentaire, du transport, mais aussi les écoles et universités, le personnel de nettoyage ou les techniciens des infrastructures de télécommunication.<sup>4</sup> C'est cette définition européenne qui reprend plus d'une quarantaine de métiers qui sera aussi utilisée dans cette analyse.

<sup>2</sup> Communication de la Commission européenne - Lignes directrices concernant l'exercice de la libre circulation des travailleurs pendant l'épidémie de COVID-19, Bruxelles : Commission Européenne, 30 mars 2020, 2020/C 102 I/03

<sup>3</sup> « Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 », Moniteur belge, 3 avril 2020

<sup>4</sup> Ibid.

Nous devons aussi préciser ce qui est entendu par travailleur migrant. Dans les analyses utilisées, les migrants sont définis comme étant ceux résidant et travaillant dans un autre pays que leur pays de naissance. Ces travailleurs migrants sont aussi subdivisés en deux catégories : « ceux qui sont nés dans un autre pays membre de l'UE (les immigrés originaires de l'UE) et ceux qui sont nés dans un pays non-membre de l'UE (les immigrés non originaires de l'UE) »<sup>5</sup>.

Au niveau de l'OCDE, dont nous utilisons une étude sur le sujet, l'économiste Cem Özgüzel nous indique que les demandeurs d'asile et les sans-papiers ne sont pas repris dans leurs statistiques sur les travailleurs migrants dans les fonctions critiques.<sup>6</sup> Du côté de Jacopo Mazza travaillant à l'European Commission Joint Research Centre et auteur d'une autre étude sur le sujet, on souligne que les demandeurs d'asile et sans-papiers sont très certainement sous-représentés dans les données qu'ils ont collectées.<sup>7</sup> Cependant, nous considérons qu'on ne peut évacuer la question des demandeurs d'asile et des sans-papiers quand on vient à parler de la contribution d'allochtones aux fonctions critiques. Premièrement, comme on le verra, divers États européens ont fait appel aux demandeurs d'asile pour surmonter la crise du COVID. Du côté des sans-papiers, leur contribution au marché du travail a toujours été un point aveugle et cela a continué en cette période de crise. Deuxièmement, les chiffres repris dans les deux études susmentionnées concernant la participation des migrants aux fonctions critiques en période COVID ne sont qu'un instantané présent, fruit des migrations passées. Ces hommes et ces femmes sont venus auparavant en Belgique ou en Europe et se sont vu conférer un permis de séjour et de travail. Cela leur a permis de contribuer aujourd'hui à l'effort de crise qui est mesuré par ces études. Nous ne pouvons évoquer leur contribution positive tout en évacuant la

<sup>5</sup> COVID-19 et travailleurs essentiels : quel rôle jouent les immigrés dans votre région ?, Paris : OCDE, 26 novembre 2020, p. 4

<sup>6</sup> C. ÖZGÜZEL (Economiste à l'OCDE), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 24 août 2021

<sup>7</sup> J. MAZZA (Economiste du travail à l'European Commission Joint Research Centre), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 25 août 2021

question de ceux qui aujourd'hui demandent une protection ou qui sont plongés dans la clandestinité. Nous consacrerons donc deux chapitres aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers.<sup>8</sup>

## II. La part des migrants dans les fonctions critiques

Nous allons maintenant établir la part de migrants dans les fonctions critiques en Belgique et en Europe. Comme indiqué ci-dessus, les données présentées dans ce chapitre ne reprennent pas ou que faiblement les demandeurs d'asile et les sans-papiers. Les chiffres utilisés proviennent de deux études sur le sujet. La première provient de l'OCDE et s'intitule « COVID-19 et travailleurs essentiels : quel rôle jouent les immigrés dans votre région ? ». La deuxième étude a été conduite par Francesco Fasani de la Queen Mary University of London et Jacopo Mazza du Joint Research Centre de la Commission européenne. Elle s'appelle « Immigrant Key Workers: Their Contribution to Europe's COVID-19 Response ».

Sur la base de ces études, entre 13 %<sup>9</sup> et 14 %<sup>10</sup> des fonctions critiques sont occupées par des migrants en Europe. La majorité de ces travailleurs migrants dans les fonctions critiques proviendrait de pays non-membres de l'UE (9 % contre 5 % de migrants provenant de l'UE).<sup>11</sup> La Belgique se situe un peu au-

<sup>8</sup> Pour rappel, les demandeurs d'asile sont des personnes ayant effectué une demande de protection internationale car risquant des persécutions ou atteintes graves dans leur pays d'origine. Tant qu'aucune décision n'a été rendue par le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), ils sont considérés comme demandeurs d'asile ou de protection internationale. Si le CGRA n'a pas remis de décision dans un délai de quatre mois, ils ont accès au marché du travail jusqu'à la décision finale. Les personnes sans-papiers sont quant à elles des personnes vivant en Belgique sans titres de séjour et sans permis de travail. Elles ont pu notamment voir refuser leur demande d'asile ou leur droit de séjour n'a pas été renouvelé. Elles restent alors en Belgique mais vivent et y travaillent dans la clandestinité.

<sup>9</sup> F. FASANI, J. MAZZA, « Immigrant Key Workers : Their Contribution to Europe's COVID-19 Response », IZA Policy Papers, n°155, avril 2020, p. 5, [en ligne :] <https://www.iza.org/publications/pp/155/immigrant-key-workers-their-contribution-to-europes-covid-19-response>, consulté le 1 septembre 2021

<sup>10</sup> COVID-19 et travailleurs essentiels : quel rôle jouent les immigrés dans votre région ?, op. cit, p. 5

<sup>11</sup> Ibid.

dessus de la moyenne européenne avec entre 15%<sup>12</sup> et 19%<sup>13</sup> des emplois critiques occupés par des migrants. Comme partout en Europe, les travailleurs migrants dans une fonction critique sont majoritairement issus de pays non-membres de l'UE.<sup>14</sup>

Aussi, partout en Europe, les migrants représentent une part plus importante des travailleurs critiques dans les grandes agglomérations (18%).<sup>15</sup> Ceci est encore plus vrai pour les migrants hors UE. En effet, dans les grandes agglomérations ils constituent près de 20% des travailleurs critiques peu qualifiés.<sup>16</sup>

Au niveau des différentes régions belges, il existe de fortes disparités au niveau de la proportion de travailleurs migrants dans les fonctions critiques. Ainsi, si la moyenne belge s'établit entre 15 et 19%, ce chiffre dépasse par contre 50% à Bruxelles.<sup>17</sup> Notre capitale est d'ailleurs largement la région comptant le plus de travailleurs migrants dans les fonctions critiques en Europe.<sup>18</sup> Cela peut s'expliquer par la grande diversité de la population bruxelloise. Bruxelles est la deuxième ville la plus cosmopolite au monde après Dubaï selon une étude de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).<sup>19</sup> En effet, 62% des habitants de Bruxelles seraient nés à l'étranger.<sup>20</sup>

## A. Le secteur de la santé

Pour ce qui est du domaine de la santé, les migrants représenteraient 23% des médecins et 14% des infirmiers à l'échelle européenne.<sup>21</sup> Ce chiffre explose à nouveau à Bruxelles. Plus ou moins 45% des infirmiers et des médecins se-

<sup>12</sup> COVID-19 et travailleurs essentiels : quel rôle jouent les immigrés dans votre région ?, op. cit, p. 5.

<sup>13</sup> F. FASANI, J. MAZZA, op.cit, p. 5

<sup>14</sup> COVID-19 et travailleurs essentiels : quel rôle jouent les immigrés dans votre région ?, op. cit. p. 5

<sup>15</sup> Ibid., p. 9

<sup>16</sup> Ibid., p. 10

<sup>17</sup> Ibid., p. 7

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> World Migration Report 2015, Genève : Organisation internationale pour les migrations, 2015, pp. 38-39, [en ligne :] [https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr2015\\_en.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr2015_en.pdf), consulté le 1<sup>er</sup> septembre 2021

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> COVID-19 et travailleurs essentiels : quel rôle jouent les immigrés dans votre région ?, op. cit., p. 2

raient nés à l'étranger.<sup>22</sup> Dans la capitale, un applaudissement sur deux aurait donc dû revenir à un travailleur de la santé « migrant ». Comme le note le rapport de l'OCDE, en Europe la contribution des migrants « est disproportionnée dans les parties essentielles du système de santé »<sup>23</sup>. En effet, si en Europe les migrants représentent 18 % de la main-d'œuvre totale et des travailleurs critiques dans les grandes agglomérations<sup>24</sup>, ils y constituent par contre 23 % des médecins.<sup>25</sup> Dans les zones semi-denses, les migrants constituent 12 à 13 % de la main-d'œuvre totale et des travailleurs critiques<sup>26</sup> mais 21 % des médecins.<sup>27</sup> Pour finir, dans les zones rurales, 23 % des médecins sont des migrants<sup>28</sup> alors qu'ils ne constituent que 7 % de la main-d'œuvre totale et des travailleurs critiques.<sup>29</sup>

Si on en revient à l'échelle européenne, sur le nombre total de médecins migrants (et donc pas le nombre total de médecins) la majorité sont originaires hors de l'Union européenne (69 % des médecins migrants dans les grandes agglomérations sont des migrants hors UE, 60 % dans les zones rurales).<sup>30</sup> Pour les infirmiers la situation est plus nuancée. Dans les grandes agglomérations, les infirmiers et sages-femmes immigrés proviennent majoritairement de pays situés hors de l'Union européenne (68 %).<sup>31</sup> Par contre, dans les zones rurales, sur le nombre total d'infirmiers immigrés, 57 % proviennent d'un pays de l'Union européenne.<sup>32</sup> Quoiqu'il en soit, ces chiffres démontrent que les migrants participent plus qu'activement au système de santé en Europe et en Belgique.

<sup>22</sup> COVID-19 et travailleurs essentiels : quel rôle jouent les immigrés dans votre région ?, op. cit, p. 8

<sup>23</sup> Ibid., p. 14

<sup>24</sup> Ibid., p. 9

<sup>25</sup> Ibid., p. 14

<sup>26</sup> Ibid., p. 9

<sup>27</sup> Ibid., p. 14

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> Ibid., p. 9

<sup>30</sup> Ibid., p. 14

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Ibid.



## B. Des migrants hors UE surreprésentés dans les fonctions critiques

De manière générale, ces études démontrent que les migrants hors UE sont surreprésentés dans les fonctions critiques. En effet, si à peu près 38% des Belges et des migrants européens travaillent dans une fonction critique, ce chiffre monte à un peu moins de 45% pour les migrants hors UE.<sup>33</sup> Aussi, alors que les migrants hors UE représentent environ 9% du nombre total de travailleurs en Belgique, ils comptent pourtant pour près de 11% du total des travailleurs dans une fonction critique.<sup>34</sup> Le taux total d'occupation des migrants provenant de l'UE et le pourcentage de ceux-ci travaillant dans un secteur critique est par contre identique.<sup>35</sup> On le voit, proportionnellement à leur taille, les travailleurs migrants hors UE ont plus tendance à occuper des fonctions jugées critiques en période COVID. Cette surreprésentation des migrants hors UE dans les fonctions critiques n'est pas une spécificité belge, mais une constante dans la plupart des pays européens. Elle est d'ailleurs très forte en Suède, à Chypre, mais aussi en Allemagne.<sup>36</sup>

## C. Quel niveau d'éducation des migrants travaillant dans les fonctions critiques ?

En ce qui concerne le niveau d'éducation, les migrants travaillant en Belgique dans des fonctions critiques et provenant de l'UE disposent majoritairement d'un niveau d'éducation haut ou moyen.<sup>37</sup> On retrouve cette même tendance à travers l'Europe. Cependant en Belgique la proportion de migrants intra-UE avec un haut niveau d'éducation est un peu plus marquée.<sup>38</sup>

Pour ce qui est des travailleurs migrants hors UE exerçant une fonction critique, les pourcentages de ceux disposant d'un niveau d'éducation bas, moyen ou haut sont presque identiques.<sup>39</sup> On remarque en général que les

<sup>33</sup> F. FASANI, J. MAZZA, op. cit, pp. 5-6

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 7

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 11

<sup>39</sup> *Ibid.*

migrants hors UE travaillant dans une fonction critique disposent d'un niveau d'éducation un peu plus faible que ceux intra-UE.<sup>40</sup> C'est aussi une tendance présente à travers l'Europe et elle peut être notamment mise en relation avec la question de l'équivalence des diplômes.

Cette question du niveau d'éducation se marque quand on regarde les secteurs considérés comme critiques où les travailleurs migrants sont les plus employés. Observons tout d'abord les personnes issues d'un pays membre de l'UE. Sur base du nombre total de travailleurs migrants intra-UE dans les fonctions critiques, 20,9% travaillent en tant que nettoyeurs ou aides domestiques, 12,5% en tant qu'auxiliaires de vie ou préposés aux soins personnels et 11,1% en tant qu'enseignants.<sup>41</sup> Pour les migrants hors UE et sur base du nombre total de travailleurs migrants hors UE dans les fonctions critiques, 27,8% travaillent en tant que nettoyeurs ou aides domestiques, 16,5% en tant qu'auxiliaires de vie ou préposés aux soins personnels et 9% en tant que conducteurs.<sup>42</sup> Les migrants hors UE occupent donc généralement des postes un peu moins qualifiés que les migrants intra-UE.

Comme le note le rapport de l'OCDE, « si les travailleurs essentiels originaires d'autres pays de l'UE ressemblent à leurs homologues nés dans le pays en termes de niveau de qualification, ceux qui viennent de pays hors UE ont beaucoup moins de chances d'occuper des emplois très qualifiés et sont deux fois plus susceptibles d'occuper des emplois peu qualifiés »<sup>43</sup>. À l'origine de cette situation, on retrouve notamment un phénomène de « déclasséement des immigrés sur le marché du travail, c'est-à-dire qu'ils possèdent un niveau de formation supérieur à celui normalement requis pour l'emploi qu'ils occupent »<sup>44</sup>. Les personnes originaires d'un pays hors UE ont en effet beaucoup plus de mal à faire reconnaître leur diplôme. Il faut savoir que dans l'UE, 42% des migrants hors UE sont déclassés sur le marché du travail contre 22% des nationaux.<sup>45</sup> La Belgique se situe un peu au-dessus de la moyenne avec 43,5% des migrants hors UE qui sont déclassés sur le marché du travail pour

<sup>40</sup> F. FASANI, J. MAZZA, op. cit., p. 8

<sup>41</sup> Ibid., p. 4

<sup>42</sup> Ibid.

<sup>43</sup> COVID-19 et travailleurs essentiels : quel rôle jouent les immigrés dans votre région ?, op. cit., p. 11

<sup>44</sup> Ibid.

<sup>45</sup> Trouver ses marques 2018 : Les indicateurs de l'intégration des immigrés, Paris : OCDE, 2019, pp. 230-231, [en ligne :] <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264309234-fr.pdf?expires=1631548772&id=id&accname=guest&checksum=25B356AC79EC104090D45DF5305EB54F>, consulté le 15 septembre 2021

18,8% des Belges.<sup>46</sup> Il est à noter que les femmes subissent plus fortement ce phénomène de déclassement. Cela permet notamment d'expliquer pourquoi les migrants hors UE occupent généralement des postes critiques un peu moins qualifiés que les migrants intra-UE.

## D. Les migrants hors UE avec un niveau d'éducation faible et les fonctions critiques

Nous avons vu auparavant que les migrants hors UE sont surreprésentés dans les fonctions critiques en Europe et en Belgique (45% travaillent dans des fonctions critiques contre 38% des Belges). Mais d'où vient cette surreprésentation ? Une tentative de réponse est apportée dans l'étude de Francesco Fasani et Jacopo Mazza où deux proportions ont été comparées.

Premièrement, ils ont pris l'ensemble des travailleurs en Belgique avec un niveau d'éducation faible ou moyen. Sur ce total, ils ont regardé quel pourcentage exerçait une fonction critique. Par la suite, ils ont fait la même chose mais en se concentrant sur les travailleurs migrants. Ils ont donc calculé la part des travailleurs migrants exerçant une fonction critique en Belgique et ayant un niveau d'éducation faible (ou moyen) par rapport à tous les travailleurs migrants en Belgique avec un niveau d'éducation faible ou moyen. Résultat, les travailleurs migrants hors UE avec un niveau d'éducation faible ou moyen ont plus tendance à se diriger vers des emplois jugés comme critiques en période COVID que le reste de la population belge avec le même niveau d'éducation.<sup>47</sup> Cette tendance se marque aussi à l'échelle européenne.

On a vu précédemment que les migrants hors UE sont surreprésentés dans les fonctions critiques. Sur base de ce que l'on vient de voir, cette surreprésentation générale semble s'expliquer par la plus grande propension des migrants hors UE avec un niveau d'éducation faible ou moyen à exercer une fonction critique.<sup>48</sup> En réalité, ces données vont à l'encontre du regard généralement porté sur les migrants ayant un niveau d'éducation faible.<sup>49</sup> Ceux-ci sont souvent présentés comme un poids sans grande utilité pour la société. On leur préfère des migrants ayant un niveau d'éducation plus élevé à qui on facilitera

<sup>46</sup> Trouver ses marques 2018 :..., op. cit.

<sup>47</sup> F. FASANI, J. MAZZA, op. cit, p. 13

<sup>48</sup> Ibid., p. 9

<sup>49</sup> Ibid., p. 10

les conditions d'entrée. Or, avec ce que l'on vient de voir, on remarque que ce sont ceux avec un niveau d'éducation faible qui ont plus tendance à se porter vers des fonctions jugées critiques. L'État belge et l'UE, qui ont aussi la charge de la politique migratoire, ont caractérisé des métiers comme critiques ou essentiels afin de permettre le fonctionnement et la survie de nos sociétés. Les migrants avec un niveau d'éducation bas ont plus tendance que le reste des travailleurs avec le même niveau d'éducation à se diriger vers les postes jugés comme critiques par les autorités. La crise du COVID est donc l'occasion de remettre en cause le regard que l'on porte sur « l'utilité » des migrants ayant un faible niveau d'éducation. De manière générale, c'est l'occasion de repenser quels types de métiers notre société valorise ou non. Tout au long de la crise, on a vu que des métiers n'exigeant pas de « grandes » études, bénéficiant de conditions salariales déplorables et regardés avec dédain par la société sont pourtant essentiels à notre survie.

Nous tenons à préciser que ces migrants évalués comme ayant un niveau d'éducation faible ou moyen ont pu être touchés par un phénomène de déclassement. Vu l'importance de cette problématique pour les migrants hors UE, il est évident qu'une partie non négligeable de ceux-ci disposent en réalité d'un diplôme plus élevé. On pourrait donc nuancer en indiquant que les migrants hors UE considérés en bout de course comme ayant un niveau d'éducation faible ou moyen ont plus tendance que d'autres à se diriger vers un emploi critique en période COVID.

## E. En résumé

On le voit, les migrants ont contribué à leur juste part aux fonctions jugées critiques en période COVID. Les migrants hors UE sont mêmes légèrement surreprésentés dans ces fonctions. Dans le domaine de la santé, en Europe, un peu moins d'un médecin sur quatre et environ un infirmier sur six sont des migrants. Ce chiffre explose à Bruxelles où presque la moitié des médecins et infirmiers sont des migrants. De manière générale, comme le note l'OCDE, par rapport à leur proportion dans la main-d'œuvre totale, la contribution des migrants est disproportionnée dans les parties essentielles du système de santé. C'est un point notable au regard de l'effort de crise en période COVID. Au-delà des soins de santé, on a vu que les migrants hors UE avec un niveau faible d'éducation ont une plus grande propension à se diriger vers des fonctions évaluées comme critiques. Cette tendance explique leur surreprésentation

dans les fonctions critiques de manière transversale. La crise du COVID doit nous amener à revoir notre système de valeurs et notre manière d'évaluer les métiers « importants » pour la collectivité. Cela devrait guider un programme de rémunération plus équitable. De manière concomitante, cela devrait nous amener à réévaluer une politique de migration économique favorisant ou valorisant les profils hautement diplômés. Quand on parle de diplôme, il convient tout de même de pointer que les migrants (surtout hors UE) sont confrontés au problème de reconnaissance des qualifications et se voient ainsi régulièrement déclassés sur le marché du travail. Le fait que les migrants dans une fonction critique occupent principalement des postes peu ou pas qualifiés en est à nouveau une illustration.

De manière générale, vu que les autorités qui ont établi la liste des fonctions critiques sont les mêmes qui décident de la politique migratoire, les chiffres rapportés sur la contribution des migrants doivent selon nous guider une politique migratoire plus ouverte et bienveillante. C'est pourquoi nous allons maintenant parler de ceux en demande de protection ou de droits, les demandeurs d'asile et les sans-papiers. Ce sont eux aussi qui font ou feront face à la problématique de l'intégration sur le marché du travail, au travers notamment de l'épineuse reconnaissance des diplômes. Ces chapitres seront donc l'occasion de mettre en avant leur contribution à l'effort de crise, les freins à leur intégration mais aussi de mettre en question la politique belge à leur encontre au regard des chiffres qui viennent d'être évoqués.

### III. Les demandeurs d'asile et les fonctions critiques

Nous allons commencer par nous intéresser aux demandeurs d'asile et leur contribution à l'effort de crise. Comme on l'a indiqué, les demandeurs d'asile ne sont pas ou peu repris dans les chiffres évoqués ci-dessus. Or, face aux manques de main d'œuvre en période COVID, l'État belge a envisagé la participation des demandeurs d'asile. Tout cela sans forcément accorder plus de droits !

#### A. La récolte des fruits et légumes

Nous avons vu auparavant que les migrants sont surreprésentés dans les fonctions critiques avec un faible niveau de qualification. Notamment dans le domaine du transport, les auxiliaires de vie, les nettoyeurs et le travail de stockage ou d'entreposage. Quand on parle de métiers peu qualifiés, il est important de souligner les difficultés que les pays européens ont éprouvé pour la récolte des fruits et légumes. Ce type de travail peu qualifié, harassant et mal payé repose essentiellement sur la main d'œuvre étrangère provenant des pays à l'Est de l'Europe (Bulgarie, Roumanie, Pologne...). Avec le COVID-19 et les restrictions de déplacements, cette main d'œuvre s'est considérablement tarie et a mis en danger les récoltes.<sup>50</sup>

Pour y faire face, en Belgique, comme ailleurs en Europe, les travailleurs saisonniers ont été considérés comme essentiels afin qu'ils puissent passer la frontière.<sup>51</sup> Certains agriculteurs ont organisé eux-mêmes la venue de ces tra-

<sup>50</sup> L. VAN DRIESSCHE, « L'absence de saisonniers pèsera sur les récoltes du printemps », L'Echo, 25 mars 2020, [en ligne :] <https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/l-absence-de-saisonniers-pesera-sur-les-recoltes-du-printemps/10216821.html>, consulté le 6 septembre 2021

<sup>51</sup> « Coronavirus - Il manque 15.000 à 20.000 travailleurs saisonniers en Belgique », Le Soir, 4 mai 2020, [en ligne :] <https://www.lesoir.be/298583/article/2020-05-04/il-manque-15000-20000-travailleurs-saisonniers-en-belgique-2>, consulté le 6 septembre 2021

vailleurs depuis la Bulgarie notamment.<sup>52</sup> Mais on a aussi fait appel aux demandeurs d'asile. En effet, la Belgique a donné la possibilité aux demandeurs d'asile d'accéder plus facilement au marché du travail afin de pallier le manque de main d'œuvre pour le travail saisonnier.<sup>53</sup> Normalement, un demandeur d'asile doit attendre quatre mois après l'introduction de sa demande au CGRA avant de pouvoir travailler. Cette règle a été supprimée du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020.<sup>54</sup> Il faut savoir que la Belgique a besoin chaque année de près de 60 000 travailleurs saisonniers (dont 80 % sont étrangers)<sup>55</sup>. À la question posée à FEDASIL sur le nombre de demandeurs d'asile qui ont participé aux récoltes, ils nous ont répondu : « Nous n'avons pas de chiffres sur le nombre de demandeurs d'asile qui ont participé à la récolte des fruits et légumes lors de l'été 2020. Surtout qu'on ne gère pas directement tous les centres car on a des partenaires comme la Croix-Rouge. À Namur, des producteurs de fraises ont fait appel à des demandeurs d'asile. Il y a eu des engouements à l'échelle locale. À Saint-Trond par exemple, il y a pas mal de récoltes de pommes et de poires. Même chose pour la Flandre occidentale. Cela dépend d'où est situé le centre. Est-ce que c'est en milieu urbain ou dans les bois ? C'est une question d'offre et de demande. Si vous avez un centre d'accueil qui est situé dans une région avec beaucoup de champs et de vergers, il y a aura plus de démarches proactives des producteurs locaux mais aussi de l'antenne locale du FOREM ou de VDAB »<sup>56</sup>. Il faut savoir que la plupart des producteurs de fruits et légumes se trouvent en Flandre. Nous avons donc interrogé le Boerenbond (la principale organisation agricole de Flandre). Selon eux, « les demandeurs d'asile ont toujours été les bienvenus dans notre sec-

<sup>52</sup> Q WARLOP, « Récoltes de fruits : quand les demandeurs d'asile remplacent les saisonniers étrangers au temps du coronavirus », RTBF, 27 mai 2020, en ligne :] [https://www.rtbf.be/info/monde/detail\\_les-recoltes-de-fruits-ou-quand-les-demandeurs-d-asile-remplacent-les-saisonniers-etrangers-au-temps-du-coronavirus?id=10509867](https://www.rtbf.be/info/monde/detail_les-recoltes-de-fruits-ou-quand-les-demandeurs-d-asile-remplacent-les-saisonniers-etrangers-au-temps-du-coronavirus?id=10509867), consulté le 6 septembre 2021

<sup>53</sup> « Mesures Covid-19 dans le domaine du droit de travail », Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, [en ligne :] <https://emploi.belgique.be/fr/themes/coronavirus/mesures-covid-19-dans-le-domaine-du-droit-de-travail>, consulté le 6 septembre 2021

<sup>54</sup> « Arrêté de pouvoirs spéciaux n° 14 pris en exécution de l'article 5, § 1, 5°, de la loi du 27 mars 2020 accordant des pouvoirs au Roi afin de prendre des mesures dans la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 (II) visant à garantir la bonne organisation du travail dans les secteurs critiques », Moniteur belge, 27 avril 2020, Article 3, [en ligne :] <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/04/27/2020030838/moniteur>, consulté le 9 septembre 2021

<sup>55</sup> C. TERET, « Circuits courts à court de bras », Alter Echos, 25 mai 2020, [en ligne :] <https://www.alterechos.be/circuits-courts-a-court-de-bras>, consulté le 6 septembre 2021

<sup>56</sup> FEDASIL, entretien avec l'auteur, Bruxelles, 8 juin 2021

teur. Pendant la pandémie, il est vrai que nous avons eu des pénuries et nous avons cherché différentes solutions. L'une d'entre elles était que les demandeurs d'asile soient autorisés à venir travailler dans notre secteur dès le début de leur procédure (plutôt qu'après une période d'attente de quatre mois). Il s'agissait d'une mesure exceptionnelle qui s'est déroulée d'avril 2020 à juin 2020 »<sup>57</sup>. Cependant, et ils le regrettent, ils ne disposent pas non plus de chiffres concernant le nombre de demandeurs d'asile qui ont profité de cette mesure. « Cependant, FEDASIL et nos membres estiment que son utilisation a été plutôt limitée. Il y a eu quelques problèmes pratiques, comme le transport des demandeurs d'asile jusqu'à l'entreprise, l'accueil/logement, etc. »<sup>58</sup>. Un des autres obstacles à l'accès au marché du travail pour les demandeurs d'asile qui est pointé par Sophie Devillé du CIRÉ est la contribution à l'aide matérielle. « Dans les grandes lignes, quand une personne intègre un centre d'accueil, elle a droit à l'aide matérielle (c'est-à-dire le gîte et le couvert qui sont pris en charge par l'État). Cependant, si elles commencent à obtenir des revenus professionnels, elles doivent contribuer à cette aide matérielle avec des tranches particulièrement imposantes de revenus qui sont ponctionnées. Ce n'est clairement pas un incitant à travailler »<sup>59</sup>. Au final, si les demandeurs d'asile ont bien participé à la récolte de fruits et légumes, nous n'avons pas de chiffres pour évaluer l'ampleur du phénomène même si celui-ci semble avoir été limité notamment à cause de questions logistiques et d'obstacles structurels à leur participation au marché de l'emploi.

On le voit, la crise du coronavirus a mis en lumière notre dépendance vis-à-vis d'une main-d'œuvre migrante pour des métiers peu qualifiés comme la récolte des fruits et légumes. C'est un travail essentiel si l'on ne veut pas perdre la majeure partie des productions annuelles. Face aux difficultés de déplacements en Europe (ce qui révèle aussi notre dépendance vis-à-vis de travailleurs saisonniers étrangers), on a alors fait appel aux demandeurs d'asile. Cependant, la réforme supprimant la règle des quatre mois avant qu'un demandeur d'asile ne puisse participer au marché du travail n'était que temporaire (du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020). Son seul objectif était de répondre à la pénurie passagère des travailleurs saisonniers et n'était pas destinée à s'inscrire dans le temps. Dans le même temps, la participation des demandeurs d'asile au marché du travail, rendue difficile par des obstacles logistiques et structurels non résolus,

<sup>57</sup> J. BOUDEWIJNS (Consultant emploi, travail et affaires sociales au Boerenbond), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 9 juin 2021

<sup>58</sup> J. BOUDEWIJNS, *op. cit.*

<sup>59</sup> S. DEVILLÉ (Service études et politique au CIRÉ), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 14 juin 2021



n'est de toute façon pas de nature à jouer dans la décision quant à la demande d'asile. La Belgique a donc voulu profiter temporairement d'une main-d'œuvre disponible sans rien promettre ou faciliter en retour. Dans cette optique, l'attitude belge semble donc quelque peu utilitariste.

## B. Les demandeurs d'asile et le secteur de la santé

Face aux manques de personnel dans le secteur des soins de santé, le nouveau secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Sammy Mahdi (CD&V) a demandé en avril 2021 de faire une étude afin « d'identifier les résidents [demandeurs d'asile] qui disposent d'un diplôme ou d'une expérience dans les soins de santé »<sup>60</sup>. Sur cette base, une liste de 200 personnes a été établie (infirmiers, médecins...).<sup>61</sup> Toutes ces personnes pourraient être amenées à aider dans la lutte contre le COVID-19 (notamment dans le cadre de la campagne de vaccination). Certaines ont des diplômes reconnus en Belgique, d'autres non. Sammy Mahdi indiquait que : « Ceux qui n'ont pas d'équivalence pourraient travailler dans le secteur des soins, mais effectuer d'autres tâches »<sup>62</sup>. Cependant, il précise qu'« il n'est pas question de régularisation mais de faire participer utilement les personnes concernées à la société »<sup>63</sup>. Interrogé par nos soins, FEDASIL confirme que « des demandeurs d'asile ont participé au secteur des soins de santé. Cependant, ce chiffre de 200 personnes n'est qu'une estimation sur base d'un échantillon. En réalité, on ne peut donner de chiffres précis sur le nombre de demandeurs d'asile qui ont participé aux soins de santé »<sup>64</sup>. Quoi qu'il en soit, cette étude « montrait qu'il y avait une volonté au sein des demandeurs d'asile pour prendre une part active dans la vie professionnelle du pays d'accueil que ce soit via du travail rémunéré ou du bénévolat. Cela a aussi montré les difficultés pour les personnes étrangères

<sup>60</sup> « Coronavirus en Belgique : 200 demandeurs d'asile prêts à aider le personnel soignant », RTBF, 12 avril 2021, [en ligne :] [https://www.rtbef.be/info/belgique/detail\\_coronavirus-en-belgique-200-demandeurs-d-asile-prets-a-aider-le-personnel-soignant?id=10738814](https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_coronavirus-en-belgique-200-demandeurs-d-asile-prets-a-aider-le-personnel-soignant?id=10738814), consulté le 6 septembre 2021

<sup>61</sup> Ibid.

<sup>62</sup> « 200 demandeurs d'asile diplômés du secteur médical : pourront-ils aider dans les hôpitaux belges ? », RTL, 12 avril 2021, [en ligne :] <https://www.rtl.be/info/belgique/politique/200-demandeurs-d-asile-prets-a-aider-le-personnel-soignant-1292364.aspx>, consulté le 6 septembre 2021

<sup>63</sup> « Coronavirus en Belgique : 200 demandeurs d'asile prêts à aider le personnel soignant », op. cit.

<sup>64</sup> FEDASIL, entretien avec l'auteur, Bruxelles, 8 juin 2021

d'exercer un métier chez nous. Tout d'abord, il y a la barrière de la langue. Ensuite, la problématique de l'équivalence des diplômes. C'est certainement un problème car si vous êtes un médecin palestinien mais que votre diplôme n'est pas reconnu vous ne pouvez exercer qu'en tant qu'aide médical »<sup>65</sup>. Bien qu'on ait besoin d'aide dans le domaine des soins de santé, de la main d'œuvre qualifiée n'est pas utilisée. Nous en reparlerons au sujet des sans-papiers.

La crise du COVID est donc aussi révélatrice des obstacles à l'intégration en Belgique, notamment, comme on l'a déjà vu, la question de l'équivalence des diplômes. Pour Sophie Devillé, un des problèmes des demandeurs d'asile est le départ en catastrophe de leur pays.<sup>66</sup> Ils n'ont donc pas pu prendre tous les documents nécessaires à l'introduction d'un dossier d'équivalence, ce qui rend son obtention encore plus compliquée. Cependant, même si un dossier complet est introduit, « ces personnes vont souvent recevoir une décision d'équivalence qui va revoir à la baisse leur niveau de formation même si elles ont parfois de nombreuses d'années d'expérience dans le domaine en question »<sup>67</sup>. Ils ne pourront alors pas contribuer pleinement à la société d'accueil. La problématique de l'équivalence a pu freiner la participation des demandeurs d'asile à l'effort de crise et est généralement un obstacle à la pleine intégration au marché du travail.

### En manque de bras

*Au-delà de la Belgique, les appels à des médecins étrangers qui n'ont pas toujours le droit d'exercer se sont aussi multipliés en Europe. En Allemagne, des centaines de médecins et infirmiers étrangers ont répondu aux appels des divers länder (notamment en Bavière où plus de 600 médecins étrangers sans droit d'exercer en Allemagne se sont portés volontaires).<sup>68</sup> En France, on a assoupli les conditions d'exercice des médecins étrangers en permettant à ceux dont le diplôme n'est pas reconnu de réa-*

<sup>65</sup> FEDASIL, entretien avec l'auteur, Bruxelles, 8 juin 2021.

<sup>66</sup> S. DEVILLÉ (Service études et politique au CIRE), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 14 juin 2021

<sup>67</sup> Ibid.

<sup>68</sup> C. GOSSNER, « Comment les immigrés ont permis de renforcer le système de santé allemand », Euractiv, 13 mai 2020, [en ligne :] <https://www.euractiv.fr/section/sante-modes-de-vie/news/comment-les-immigres-ont-permis-de-renforcer-le-systeme-de-sante-allemand>, consulté le 6 septembre

*liser des tâches non médicales.<sup>69</sup> Au-delà des migrants qui travaillaient déjà dans le système de santé, les États européens ont donc aussi fait appel à des migrants qualifiés mais non actifs (car leur diplôme n'est parfois pas reconnu) afin de surmonter la crise. C'est encore une autre manière de montrer la contribution des migrants à la crise actuelle mais aussi de questionner les freins à leur intégration alors que nos services de santé manquent de bras de manière structurelle.*

### C. Les demandeurs d'asile ne sont pas une variable d'ajustement économique

Nous voudrions souligner et rappeler qu'il faut faire attention à ne pas utiliser les demandeurs d'asile comme une simple variable d'ajustement. Sophie Devillé nous rappelle que « la raison pour laquelle les demandeurs d'asile sont présents sur le territoire c'est d'obtenir une protection et non pas de remplir de manière utilitariste les besoins du marché du travail. Surtout que pour la procédure d'asile, on ne prend pas en compte la participation au marché du travail. On regarde juste les risques de persécutions dans le pays d'origine »<sup>70</sup>. Le risque étant finalement « qu'on les utilise pendant le temps dont on en a besoin. Ensuite, quand la procédure de demande d'asile se finit et étant donné que de toute manière ils n'ont pas accès à un séjour sur base du travail, s'ils sont déboutés, ce sera retour au pays d'origine »<sup>71</sup>. Si on peut louer la participation des demandeurs d'asile en cette période de crise, il faut quand même éviter qu'ils ne soient utilisés que comme une variable d'ajustement sans que la Belgique ne fasse d'effort dans la reconnaissance de leurs droits. Malheureusement, c'est cette ligne qui semble avoir été suivie. Comme indiqué, Sammy Madhi a précisé qu'« il n'est pas question de régularisation mais de faire participer utilement les personnes concernées à la société »<sup>72</sup>.

<sup>69</sup> « Coronavirus : la France assouplit les conditions d'exercice pour les médecins étrangers », FranceInfo, 14 avril 2020, [https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-la-france-assouplit-les-conditions-d-exercice-pour-les-medecins-etrangers\\_3915261.html](https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-la-france-assouplit-les-conditions-d-exercice-pour-les-medecins-etrangers_3915261.html), consulté le 6 septembre 2021

<sup>70</sup> S. DEVILLÉ (Service études et politique au CIRE), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 14 juin 2021

<sup>71</sup> Ibid.

<sup>72</sup> « Coronavirus en Belgique : 200 demandeurs d'asile prêts à aider le personnel soignant », op. cit.

Cette position nous paraît cynique. Le chapitre précédent nous a montré l'importance de la contribution des migrants aux fonctions critiques en période de crise. Cette réalité est le résultat de migrations passées. Nous ne pouvons applaudir les bienfaits des migrations passées sans revoir notre manière de considérer ceux qui aujourd'hui cherchent protection en Belgique. Proposer aux demandeurs d'asile d'aider en période de crise au travers de mesures temporaires, sans concession et sans rien promettre en retour est critiquable. Surtout quand on sait que le taux de protection (décision favorable suite à une demande d'asile) n'a fait que diminuer ces dernières années (57,7% en 2016, 50,7% en 2017, 49,1% en 2018 et 36,9% en 2019).<sup>73</sup>

#### IV. Les sans-papiers : les sacrifiés de la crise COVID

Nous venons de parler du rôle des migrants dans les fonctions critiques en Belgique et en Europe. Dans ces données, un acteur important est oublié : les sans-papiers. Sans existence légale en Belgique, ils ne sont évidemment pas repris dans les statistiques officielles. Pourtant leur nombre est important. Selon les estimations, il y aurait aujourd'hui entre 100 000 et 150 000 sans-papiers en Belgique.<sup>74</sup> Ils travaillent dans la clandestinité notamment dans l'Horeca, la construction ou encore le nettoyage à domicile. Avec la crise du COVID-19, ils ont été durement touchés. Les secteurs dans lesquels ils travaillaient ont fermé et ils se sont retrouvés du jour au lendemain sans revenus et sans aides aussi, au vu de leur situation irrégulière. Malgré les mesures de confinement, certains ont donc dû continuer à travailler en plein cœur de la tempête sanitaire afin de survivre. Sophie Devillé nous confirme que « des personnes sans-papiers ont continué à travailler (notamment dans la construction) mais sans aucune protection et contrôle d'un point de vue sanitaire (masque, distance physique...). Ils travaillaient dans des conditions

<sup>73</sup> « Statistiques d'asile – Bilan 2020 », CGRA, 14 janvier 2021, [en ligne :] <https://www.cgra.be/fr/actualite/statistiques-dasile-bilan-2020#:~:text=Le%20taux%20de%20protection%20a,%2C9%20%25%20en%202019>, consulté le 6 septembre 2021.

<sup>74</sup> Rapport de l'ECRI sur la Belgique, Strasbourg : ECRI, p. 14, [en ligne :] <https://rm.coe.int/sixieme-rapport-de-l-ecri-sur-la-belgique/16809ce9f1>, consulté le 6 septembre 2021.

pires qu'auparavant »<sup>75</sup>. On peut pointer ici les limites d'un système qui maintient des personnes dans la clandestinité et les exclut ainsi des bienfaits de la sécurité sociale. Sans protection face à la crise, ils n'avaient pas toujours la possibilité de rester à la maison. Ce faisant, ils prenaient des risques pour eux-mêmes mais mettaient aussi en danger les politiques de gestion de l'épidémie. Ils n'avaient pas non plus accès aux tests PCR, un autre problème de taille. La vaccination, bien que possible, est aussi compliquée avec des personnes par essence craintives vis-à-vis des autorités. La crise du COVID-19 a illustré que la santé est l'affaire de tous. En excluant un groupe en particulier, on met en danger la société dans son ensemble.

Au-delà des questions sanitaires et de solidarité, il nous paraît essentiel de traiter de la question des sans-papiers quand on parle de la contribution des migrants aux fonctions critiques. Premièrement, si leur contribution est « invisible » tant en période COVID qu'en temps normal, cela ne remet pas en cause la réalité concrète de leur contribution quotidienne et on ne peut nier cette question à cause d'une simple absence de statistiques. Surtout quand on sait que, sans aide, ils ont dû trouver des solutions et notamment continuer à travailler. Deuxièmement, nous avons montré l'importance de la contribution des migrants intra et hors UE dans les fonctions critiques. Dans cette optique, il nous paraît impensable de ne pas parler des « autres » migrants à qui on refuse aujourd'hui des droits. Si on loue l'aide apportée par les migrants en Belgique en cette période de crise, il faut alors s'intéresser à la manière dont on traite aujourd'hui les sans-papiers.

Bintou Touré, porte-parole de la Coordination des sans-papiers, nous parle de la situation catastrophique des sans-papiers en période COVID : « Aujourd'hui les sans-papiers sont asphyxiés. On étouffe à cause du système mis en place. C'est seulement grâce au soutien des voisins, des amis que nous survivons. On n'a plus d'accès au travail. Aucune mesure n'a été prise pour les sans-papiers pendant la crise. On a été les oubliés, les invisibles. Ce qui se passe au Béguinage avec la grève de la faim des sans-papiers est compréhensible. Même le travail au noir que l'on faisait, cela a été bloqué. Certains CPAS ont décidé de venir en aide aux personnes démunies (les sans-papiers n'étaient pas expressément cités). Si certains CPAS ont eu la gentillesse de s'organiser pour venir en aide aux sans-papiers, cette aide n'était pas harmonisée. Cela dépendait d'un CPAS à l'autre en fonction du regard qu'ils portaient sur cette cause. Imaginez aussi qu'on ne pouvait que payer par carte bancaire.

<sup>75</sup> S. DEVILLÉ (Service études et politique au CIRE), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 14 juin 2021

Alors que les sans-papiers n'ont pas accès à des cartes bancaires, ils n'ont que des espèces. Ils ne pouvaient plus rien acheter. Comment vivre ainsi ? C'est invivable, insoutenable »<sup>76</sup>. Pour Bintou Touré, il est inacceptable de laisser les sans-papiers dans cette situation alors que « c'est nous qui nettoions les bureaux, c'est nous qui gardons les enfants, c'est nous qui faisons la plonge, ... L'État le voit et le sait mais ne régularise pas. Or selon les chiffres, en régularisant cela rapporterait 58 millions d'euros net par mois dans les caisses de l'État. À qui cela profite de laisser les sans-papiers comme cela ? »<sup>77</sup>.

En parlant plus précisément de la crise sanitaire que nous vivons, Bintou Touré souligne que « dans tous les services en cette période, les sans-papiers ont proposé leur aide. Quand les cultivateurs ont fait leur demande, les sans-papiers se sont proposés pour aller travailler dans les champs, mais c'était parfois compliqué car ils n'ont pas de permis de travail »<sup>78</sup>. À ce niveau, Sophie Devillé souligne « qu'il y a fort à parier qu'ils ont malgré tout participé tout en restant en séjour irrégulier, avec des salaires ne respectant pas les barèmes et dans des conditions atroces. C'était déjà le cas auparavant. Ce secteur est fort propice à exploiter des personnes sans titre de séjour en les payant à des salaires de 2 ou 3 euros de l'heure »<sup>79</sup>. Quand on parle de la contribution des sans-papiers à l'effort de crise, Sophie Devillé nous relate aussi l'histoire du projet Atemos et son atelier couture de la Voix des Sans-Papiers à Liège. « Au début de la crise, quand la Belgique n'arrivait pas à se procurer des masques pour sa population, les femmes sans-papiers de cet atelier couture ont commencé à produire des masques et à les mettre en vente à prix solidaire. On en est arrivé à un point où des structures officielles achetaient des masques aux sans-papiers pour les fournir à leur propre personnel »<sup>80</sup>.

Au-delà de ces initiatives et du travail dans les champs, les sans-papiers auraient aussi voulu aider dans le secteur des soins de santé. « Une dame voulait travailler dans une maison de repos. Finalement, elle a fait du bénévolat car il y avait un grave manque de main d'œuvre mais ils ne pouvaient pas l'engager. Elle est qualifiée, elle a le diplôme belge, son travail est utile, il y a

<sup>76</sup> B. TOURÉ (Porte-parole de la Coordination des sans-papiers), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 8 juin 2021.

<sup>77</sup> B. TOURÉ, *op. cit.*

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> S. DEVILLÉ (Service études et politique au CIRE), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 14 juin 2021.

<sup>80</sup> *Ibid.*

un besoin criant. Pourtant on ne peut pas l'engager. On ne comprend pas »<sup>81</sup>. La porte-parole des sans-papiers veut souligner ici la volonté d'engagement des sans-papiers et l'incompréhension face aux bâtons mis dans les roues alors que l'on manque de bras notamment dans le domaine de la santé. Du côté de Sophie Devillé, on ne comprend pas non plus l'attitude des autorités belges. « Pour le besoin de personnels formés en soins infirmiers en période COVID, il y a eu une pénurie aigüe qui s'est ajoutée à des manquements structurels. On a pourtant des personnes sans-papiers qui ont obtenu des diplômes en soins infirmiers et qui ont été formées ici en Belgique notamment via les écoles belges en promotion sociale. Ils pourraient répondre aux besoins dans le secteur. Malgré tout, on leur refuse car ils sont en séjour irrégulier sur le territoire. Par contre, on entend dans la presse que l'on fait venir des personnes depuis l'Inde pour compléter des formations en Belgique. C'est une politique de migration économique peu cohérente alors que nous avons des individus formés sur place et aptes à travailler »<sup>82</sup>. À ce niveau, syndicats et employeurs ont récemment appelé à réformer le permis unique face à l'aggravation du manque de main d'œuvre dans de nombreux secteurs.<sup>83</sup> Existant depuis 2019, le permis unique permet aux ressortissants d'un pays tiers de résider et travailler en Belgique afin d'occuper un métier en pénurie au travers d'un document et d'une procédure unique.<sup>84</sup> La règle est que le ressortissant ne peut déjà se trouver en Belgique lors de la demande de permis unique. Syndicats et employeurs proposent que cette règle soit changée. Cependant, si le ressortissant est déjà en Belgique, il doit de toute manière être en séjour légal.<sup>85</sup> Il faudra aussi changer cette règle si on veut permettre aux sans-papiers de travailler légalement au travers d'un permis unique. Il convient aussi de noter que ce permis n'est acquis que pour un employeur et un métier don-

<sup>81</sup> B. TOURÉ (Porte-parole de la Coordination des sans-papiers), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 8 juin 2021.

<sup>82</sup> S. DEVILLÉ (Service études et politique au CIRE), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 14 juin 2021.

<sup>83</sup> « Carte blanche : donner aux sans-papiers l'accès aux métiers en pénurie », Le Soir, 13 juillet 2021, [en ligne :] <https://plus.lesoir.be/383718/article/2021-07-13/carte-blanche-donner-aux-sans-papiers-laccs-aux-metiers-en-penurie>, consulté le 6 septembre 2021.

<sup>84</sup> M. LAURENT, « Que dit la loi sur les « sans-papiers » et les métiers en pénurie ? », L'Echo, 28 juillet 2021, [en ligne :] <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/general/que-dit-la-loi-sur-les-sans-papiers-et-les-metiers-en-penu-rie/10321953.html>, consulté le 6 septembre 2021.

<sup>85</sup> *Ibid.*

né.<sup>86</sup> Il ne peut être renouvelé que pour une même fonction.<sup>87</sup> Bien que constituant une porte d'entrée sur le marché du travail, il n'est donc pas la panacée pour des personnes déjà établies en Belgique depuis longtemps et désirant y rester.

Au-delà de ces secteurs et afin de survivre, certains se sont alors dirigés vers la livraison de repas à domicile. En plein boom en période de confinement, c'est un des rares secteurs où les sans-papiers avaient encore l'occasion de travailler. Officiellement, ils n'ont pas de permis de travail et ne peuvent donc s'inscrire sur des plateformes comme Uber ou Deliveroo. Cependant, une pratique de location de compte s'est développée et, selon Bintou Touré, beaucoup de sans-papiers ont travaillé via ces plateformes.<sup>88</sup> Dans les grandes lignes, une personne ayant le droit de travailler en Belgique s'inscrit sur la plateforme. Par la suite, il « loue » ce compte à une personne sans titre de séjour (et même parfois à des mineurs). Le sans-papier va alors travailler en son nom et lui reversera une partie de son salaire. Celui-ci n'étant déjà pas très élevé à l'origine, les sans-papiers travaillant pour ces plateformes via la location constituent maintenant un sous-prolétariat. Nous n'allons pas nous étendre sur l'aspect très critiquable des plateformes comme Uber Eats ou Deliveroo qui a fait l'objet d'une analyse complète il y a quelques mois au CPCP.<sup>89</sup> Il n'existe évidemment pas de chiffres précis sur le nombre de sans-papiers ayant travaillé comme livreurs pendant la crise. En France, une affaire a fait grand bruit. Il s'est en effet avéré que près de la moitié des livreurs de la plateforme française de livraison de repas Frichti étaient des sans-papiers (200 sur les 500 livreurs indépendants)<sup>90</sup>. Tout cela alors que l'entreprise clamait que ce phénomène était marginal. Ils ont été exclus du jour au lendemain (juste après le premier confinement) et suite à la publication d'un article de

<sup>86</sup> C. HUBLAU, *La réforme du « permis unique » et du « titre unique » : quels changements pour quels publics ?*, Bruxelles : CIRE, 2019, p. 11.

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> B. TOURÉ (Porte-parole de la Coordination des sans-papiers), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 8 juin 2021

<sup>89</sup> Pour aller plus loin : C. VAN DER STEEN, *Les nouvelles plateformes de l'économie collaborative. Quelle place pour les livreurs ?*, Bruxelles : CPCP, Analyse n°415, juillet 2020, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/wp-content/uploads/2020/07/collaborative-livreurs.pdf>, dernière consultation le 26 août 2021

<sup>90</sup> G. KRISTANADAJA, « Livreurs sans papiers de Frichti : un an après, que sont-ils devenus ? » *Libération*, 6 juin 2021, [en ligne :] [https://www.liberation.fr/societe/livreurs-sans-papiers-de-frichti-un-an-apres-que-sont-ils-devenus-20210603\\_4G4OU2G3K5EFFJZ2CWPLQ4AQZU](https://www.liberation.fr/societe/livreurs-sans-papiers-de-frichti-un-an-apres-que-sont-ils-devenus-20210603_4G4OU2G3K5EFFJZ2CWPLQ4AQZU), consulté le 8 septembre 2021



Libération.<sup>91</sup> En Belgique, les articles de presse se sont aussi multipliés pour pointer ce phénomène en recrudescence. Récemment la RTBF a consacré un reportage aux livreurs de repas. Lors de cette émission, Nada Ladraa du MOC (Mouvement ouvrier chrétien) considère que de nombreux sans-papiers travaillent pour ces plateformes.<sup>92</sup> « On ne possède pas de données pour la Belgique mais, à titre d'exemple, une étude a montré qu'à Milan, 40% des livreurs sont des sans-papiers »<sup>93</sup>. Quoi qu'il en soit, tous les livreurs, et notamment des sans-papiers, ont permis aux restaurants et traiteurs de continuer à maintenir une part de leur activité et de garder la tête hors de l'eau. Tout cela en pleine crise sanitaire et dans des conditions de travail déplorables. Même si nous n'avons pas et n'auront sûrement jamais de chiffres sur la contribution des sans-papiers, il convient de pointer que ceux-ci ont aussi par obligation contribué à maintenir une activité pendant les confinements successifs et ont ainsi aussi contribué à l'effort de crise.

Pour finir, ce n'est pas qu'en Belgique que la question des sans-papiers s'est posée. En Italie, face au manque de bras dans nombre de secteurs essentiels (notamment la récolte des fruits et légumes), le gouvernement a décidé la régularisation de 200 000 sans-papiers.<sup>94</sup> Au Portugal, il a été décidé de prolonger le droit des immigrés en cours de régularisation (on parle notamment de plus de 150 000 Brésiliens).<sup>95</sup> En France, « ils ont prolongé automatiquement tous les types de séjour et ils ont décidé de ne pas délivrer de refus de renouvellement afin d'éviter de gonfler le nombre de personnes en situation irrégulière sur le territoire »<sup>96</sup>. On n'a pas encore de recul par rapport à toutes ces décisions. Bintou Touré craint notamment dans ces pays une régularisa-

<sup>91</sup> G. KRISTANADAJA, op. cit.

<sup>92</sup> « #Investigation s'est promené Porte de Namur, à la rencontre des livreurs Deliveroo et Uber Eats », RTBF, 18 août 2021, [en ligne :] [https://www.rtbf.be/info/dossier/investigation/detail\\_investigation-s-est-promene-porte-de-namur-a-la-rencontre-des-livreurs-deliveroo-et-uber-eats?id=10825939](https://www.rtbf.be/info/dossier/investigation/detail_investigation-s-est-promene-porte-de-namur-a-la-rencontre-des-livreurs-deliveroo-et-uber-eats?id=10825939), consulté le 6 septembre 2021

<sup>93</sup> « #Investigation s'est promené Porte de Namur... », op. cit.

<sup>94</sup> « En Italie, un plan de régularisations qui peine à tenir ses promesses », Euronews, 4 juillet 2020

<sup>95</sup> F. MUSSEAU, « Le Portugal régularise temporairement ses sans-papiers », Libération, 30 mars 2020, [en ligne :] [https://www.liberation.fr/planete/2020/03/30/le-portugal-regularise-temporairement-ses-sans-papiers\\_1783573/](https://www.liberation.fr/planete/2020/03/30/le-portugal-regularise-temporairement-ses-sans-papiers_1783573/), consulté le 6 septembre 2021

<sup>96</sup> S. DEVILLÉ (Service études et politique au CIRE), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 14 juin 2021

tion très précaire qui prendrait fin une fois la crise du COVID passée.<sup>97</sup> Même si ces mesures ne sont pas la panacée, on peut à minima reconnaître que quelque chose a été fait ou tenté. Ce qui n'est pas du tout le cas en Belgique. Sophie Devillé nous relate que « sur le terrain, l'Office des étrangers a continué à rendre des décisions de refus de séjour, de non-renouvellement de séjour voire de retrait de séjour. Avec ces décisions, on a donc plongé des personnes dans l'irrégularité alors qu'elles étaient en ordre de titre de séjour avant la crise. C'est donc d'un grand cynisme. En Belgique, rien n'a été mis en place »<sup>98</sup>. Pire, au début de la crise les bureaux de l'Office des étrangers ont été fermés rendant impossible l'introduction d'une demande d'asile et toutes les protections qui en découlent. Pour Sophie Devillé, « même les mesures en demi-teinte dans les autres pays européens auront permis de protéger plus de personnes que ce que la Belgique a fait. Notre pays a foncé dans la direction opposée. Aucune mesure, même à la française, n'a été prise »<sup>99</sup>. Au vu du manque de main d'œuvre dans de nombreux secteurs et notamment celui des soins de santé ainsi que de la contribution à l'effort de crise des migrants mais aussi de manière informelle des sans-papiers, cette attitude des autorités belges est plus que critiquable. Au final, si les sans-papiers étaient appelés les « oubliés » au début de la crise, selon Sophie Devillé « quand on voit le nombre d'interpellations politiques, le nombre d'actions, le nombre de courriers, en réalité ils ne sont pas oubliés mais sacrifiés »<sup>100</sup>.

Pour les sans-papiers, on en revient au même questionnement que pour les demandeurs d'asiles. Au vu de la contribution positive des migrants aux fonctions critiques, que fait-on de ceux et celles qui sont aujourd'hui en recherche de droits ? La réponse belge semble être : pas grand-chose. Tout comme pour les demandeurs d'asile, cette position nous paraît cynique.

<sup>97</sup> B. TOURÉ (Porte-parole de la Coordination des sans-papiers), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 8 juin 2021

<sup>98</sup> S. DEVILLÉ (Service études et politique au CIRE), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 14 juin 2021

<sup>99</sup> S. DEVILLÉ, *op. cit.*, 14 juin 2021.

<sup>100</sup> *Ibid.*

### « WE ARE BELGIUM TOO »

En mai 2020, le CIRE (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers), des syndicats et autres organisations (FGTB, CSC, MOC...) lançaient un appel à la régularisation des sans-papiers. L'appel lancé appuie son argumentation sur l'impossibilité actuelle de retour, la nécessité de santé publique (les personnes sans papiers doivent pouvoir être testées et soignées pour protéger toute la société, sans revenus ou aides elles ne peuvent non plus réellement se confiner...) mais aussi le financement de la sécurité sociale (en régularisant, on aura plus de contributeurs et on limitera le travail non déclaré).<sup>101</sup> En mars 2021, à l'initiative de la coordination des sans-papiers et de Sans-Papiers TV, un mouvement plus large a été créé : « We are Belgium too ».<sup>102</sup> Regroupant des dizaines de collectifs, d'organisations, syndicats et associations, le mouvement demande une régularisation massive sur base de critères stables et clairs (comme une attache durable par le travail...). En effet, de très nombreuses organisations dénoncent depuis plus de vingt ans l'inexistence de critères fixant ce qui est utile dans une demande de régularisation. « On ne sait pas ce qui joue en faveur ou en défaveur de la demande. C'est laissé au pouvoir discrétionnaire du Secrétaire d'État à l'asile et la migration »<sup>103</sup>.

Toutes les organisations soutenant les sans-papiers pointent aussi le fait que la crise du COVID-19 est une circonstance exceptionnelle justifiant une régularisation. En effet, l'article 9bis de la loi du 15 décembre 1980 souligne que toute demande de régularisation doit d'abord prouver une circonstance exceptionnelle empêchant le retour au pays d'origine ou le rendant

<sup>101</sup> « Covid-19 : régularisons les sans-papiers ! », FGTB, 19 mai 2020, [en ligne :] <http://www.fgtbbruxelles.be/covid>, consulté le 6 septembre 2021

<sup>102</sup> Site web « We are Belgium Too » : <https://www.wearebelgiumtoo.be>, consulté le 6 septembre 2021.

<sup>103</sup> S. DEVILLÉ (Service études et politique au CIRE), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 14 juin 2021.

très difficile même temporairement.<sup>104</sup> À ce niveau, il apparaît en effet assez évident que la crise actuelle est une circonstance exceptionnelle qui empêche le retour. Malheureusement cette circonstance exceptionnelle n'est pas légalement définie. L'Office des étrangers a donc toute liberté pour l'interpréter. « En septembre 2020, l'Office des étrangers délivrait encore des décisions négatives au motif qu'il n'y avait pas de circonstances exceptionnelles empêchant le retour. Cela devient compliqué de savoir ce qu'est une circonstance exceptionnelle si même la crise du COVID n'en n'est pas une »<sup>105</sup>.

Au niveau politique, le blocage perdure malgré cette crise exceptionnelle et les questions de santé publique. « On voit que tout argument rationnel quel qu'il soit et quelle que soit sa force ne permet pas de faire bouger les lignes sur la question des sans-papiers »<sup>106</sup>.

<sup>104</sup> « Circonstances exceptionnelles », ADDE, septembre 2020, [en ligne :] <https://www.adde.be/ressources/fiches-pratiques/sejour/regularisation>, consulté le 6 septembre 2021.

<sup>105</sup> S. DEVILLÉ (Service études et politique au CIRE), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 14 juin 2021.

<sup>106</sup> *Ibid.*

---

## Conclusion

---

Comme on l'a vu en Belgique, les migrants représentent entre 15 et 19% des travailleurs dans les fonctions critiques. Ce qui place notre pays un peu au-dessus de la moyenne européenne. Cette proportion varie de région en région et monte jusqu'à 50% à Bruxelles. Cela est dû à la grande diversité de la population de Bruxelles qui est la deuxième ville la plus cosmopolite au monde (62% des bruxellois sont nés à l'étranger). Pour ce qui est du secteur ô combien critique des soins de santé, 23% des médecins et 14% des infirmiers sont des migrants à l'échelle européenne. À nouveau, ce chiffre monte à 45% à Bruxelles autant pour les médecins que les infirmiers. Comme on l'a déjà dit, cela signifie qu'à Bruxelles un applaudissement sur deux revenait à des migrants. Tous ces chiffres démontrent l'importance des migrants dans les fonctions critiques en Europe et particulièrement en Belgique. Cette contribution ne peut être niée. À d'autres moments critiques de l'histoire européenne, les sacrifices « d'étrangers » ont été tus ou oubliés pendant longtemps. On peut parler des tirailleurs sénégalais qui ont combattu pour la France pendant la première et seconde guerre mondiale ou des soldats congolais qui ont combattu pour la Belgique aux mêmes périodes. Afin d'éviter de reproduire les mêmes erreurs, il est important dès aujourd'hui de souligner le travail réalisé par les migrants pour surmonter cette crise sans précédent du COVID-19.

Nous avons aussi vu que les migrants hors UE sont surreprésentés dans les fonctions critiques. Par rapport à leur taille au sein de la population belge, ils contribuent plus que d'autres dans les domaines jugés critiques en période COVID. Cette surreprésentation s'explique par le fait que les migrants hors UE avec un niveau faible d'éducation ont plus tendance que les autres à se diriger vers des fonctions critiques en période COVID. Cela devrait nous amener à reconsidérer notre politique migratoire visant des profils hautement qualifiés. De manière générale, le COVID a remis en question notre système de valeurs et les métiers jugés importants pour la collectivité. Sur l'autre face de la même pièce, le fait que les migrants dans une fonction critique occupent principalement des postes peu ou pas qualifiés est une nouvelle illustration d'un phénomène de déclassement sur le marché du travail lié à la difficulté (surtout pour les migrants hors UE) de faire reconnaître leurs diplômes. Un problème important alors que de nombreux secteurs (notamment dans les soins de santé) font face à des pénuries structurelles rendues plus aigües par

la crise du COVID.

Au-delà des migrants installés et travaillant déjà en Belgique, on a fait appel aux demandeurs d'asile afin de répondre au manque de main d'œuvre dans le domaine de la santé ou pour la récolte des fruits et légumes. C'est une autre manière d'aborder la question des migrants dans les fonctions critiques. Nous ne disposons malheureusement aujourd'hui d'aucun chiffre sur leur contribution. On sait qu'ils ont participé et aidé mais on ne connaît pas précisément l'ampleur du phénomène. Selon les acteurs de terrain, cette contribution a cependant été modeste. La faute peut en être imputée à des questions logistiques mais aussi aux obstacles à l'intégration sur le marché du travail comme l'équivalence du diplôme ou encore la contribution à l'aide matérielle.

À ce niveau, même si la participation des demandeurs d'asile est positive, nous tenons à rappeler qu'ils ne sont pas des variables d'ajustement économique. Malheureusement, c'est cette logique-là qui semble avoir été suivie. Les réformes permettant d'accéder plus facilement au marché du travail ont été mineures et limitées dans le temps (pendant la période des récoltes). Le secrétaire d'État à l'asile et la migration a répété qu'« il n'est pas question de régularisation mais de faire participer utilement les personnes concernées à la société ». On ne comprend pas très bien le cynisme du message. On demande à ces personnes d'aider la Belgique en période de crise mais on ne leur promet rien en retour. Dans le même temps, le taux de protection en Belgique ne fait que diminuer. Quand on voit l'importance de la contribution des migrants dans les fonctions critiques en cette période de crise, cette position nous paraît difficilement défendable. On arrive au point critique de notre analyse. Si on souligne l'importance de la contribution à l'effort de crise des migrants, que fait-on de ceux et celles qui sont aujourd'hui sans droits en Belgique ? Comment traite-t-on celles et ceux qui viennent d'arriver et demandent une protection ? C'est une construction en deux temps. Il y a d'abord le « présent » : une photographie de la contribution positive des migrants à notre société. Cette photographie est issue des mouvements migratoires passés. Il y a ensuite le « futur » : en gardant cette photographie en tête, que décide-t-on de faire des nouveaux venus ? Quel traitement leur réserver ? Que faire des dizaines de milliers de personnes sans droits en Belgique ? Comment faciliter leur pleine et juste intégration sur le marché du travail ? On ne peut juste se réjouir des avantages de la migration sans s'intéresser à la situation de ceux qui ont aujourd'hui besoin d'aides et d'attention. Quand on parlait de l'importance de se rappeler de la contribution des migrants à l'effort de crise COVID tout comme de celle des soldats congolais pen-

dant la guerre, ce n'est pas pour un futur hypothétique mais pour le présent. C'est maintenant qu'il faut revoir notre politique migratoire et d'intégration. C'est aujourd'hui qu'on doit accorder plus de droits face à l'illustration récurrente des bienfaits de la migration.

Malheureusement, la Belgique ne semble pas avoir fait ce choix-là. Au début de la crise, les bureaux de l'Office des étrangers ont été fermés rendant impossible l'introduction d'une demande d'asile et l'obtention des droits qui en découlent. Par la suite, on a continué à émettre des refus ou des ordres de quitter le territoire alors qu'on traversait une crise sans précédent. Pendant ce temps-là, on demandait à ces mêmes demandeurs d'asile d'aider dans le domaine de la santé ou pour la récolte des fruits et légumes tout en leur indiquant que cela ne serait pas pris en compte pour la décision de séjour. Les réformes du moment ont été mineures et limitées dans le temps. Comment évaluer cette attitude des autorités belges vis-à-vis des demandeurs d'asile si ce n'est en la qualifiant de cynique ?

De même, en ne prolongeant pas automatiquement tous les types de séjours et en continuant à émettre des refus ou des retraits, on a plongé des personnes dans l'irrégularité en pleine crise COVID. On a donc gonflé le nombre de sans-papiers. Les mêmes sans-papiers qui n'ont bénéficié de rien tout au long de la crise. Au-delà de la bêtise d'un point de vue épidémiologique, c'est une catastrophe humaine qu'on a aggravée. Même si ce qui a été fait en Italie, au Portugal ou en France n'est pas la panacée, au moins quelque chose a été fait. En Belgique, on a décidé de ne pas décider, la politique de l'autruche en quelque sorte. Qu'on le veuille ou non, les quelques 150 000 sans-papiers en Belgique sont une réalité concrète. En les régularisant, on leur permettrait de contribuer pleinement à l'activité économique du pays. Surtout à un moment où des secteurs sont en manque de bras (comme la santé) et qu'il existe chez les sans-papiers des personnes ayant les qualifications pour effectuer le travail demandé. Comme l'a dit Sophie Devillé<sup>107</sup>, c'est pour nous une politique migratoire peu cohérente. La contribution des sans-papiers a toujours été invisible et elle l'a encore été en période COVID. Le fait qu'on ne veuille même pas reconnaître cette crise sanitaire comme une circonstance exceptionnelle permettant d'introduire un dossier en régularisation est, selon nous, à nouveau très cynique. Cela illustre l'irrationalité de la politique belge en la matière. On ne prend pas en compte des faits mais des sentiments. Nous croyons que tout le monde peut s'accorder sur l'aspect exceptionnel de la crise actuelle.

<sup>107</sup> S. DEVILLÉ (Service études et politique au CIRE), entretien avec l'auteur, Bruxelles, 14 juin 2021

Cette réalité est pourtant niée par peur du mythe de « l'appel d'air ». Une théorie bizarrement acceptée alors qu'elle flirte avec les mêmes présupposés que les théories d'extrêmes droites du grand remplacement. L'idée est qu'avec des conditions d'accueil trop généreuses on créerait un appel d'air entraînant une immigration massive et incontrôlée. Il faudrait donc dégrader les conditions d'accueil, revoir à la baisse les droits pour réduire le phénomène. Pourtant nous n'avons pas besoin « d'appels d'air » pour créer les phénomènes migratoires. Les guerres, persécutions, catastrophes naturelles ou encore la misère s'en chargent bien tout seuls. Dans ce mythe, l'étranger et l'immigration sont fondamentalement perçus comme un problème. Or les chiffres de cette analyse appuient le contraire. À l'inverse des analyses irrationnelles, il faut se reposer sur les faits et la photographie du présent. Oui, les migrants ont contribué à leur juste part aux fonctions critiques. Les migrants hors UE sont même surreprésentés dans ces fonctions. Oui, les migrants représentent un quart du personnel soignant. À Bruxelles, c'est la moitié de ces personnes en première ligne qui sont migrantes. Oui, les migrants avec un faible niveau d'éducation ont plus tendance que d'autres à se diriger vers des fonctions critiques. Face à cet instantané, que fait-on ? Décider de ne pas décider n'est pour nous pas une solution. C'est le gouvernement qui a décidé de ces fonctions critiques. Il doit donc en tenir compte dans sa politique migratoire.

\*\*

Politologue de formation et enseignant, Axel Winkel est chercheur au sein du Pôle Recherche & Plaidoyer du CPCP.







WINKEL Axel, *Travailleurs essentiels, quand les migrants font le job*,  
Bruxelles : CPCP, Analyse n° 441, 2021, [en ligne :] [http://www.cpcp.be/  
publications/travailleurs-migrants](http://www.cpcp.be/publications/travailleurs-migrants).

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,  
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

**[www.cpcp.be](http://www.cpcp.be)**



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Depuis plus d'un an, la Belgique et le monde sont touchés par la crise sanitaire du COVID-19. Avec cette pandémie, nous avons été habitués à un nouveau vocabulaire : distanciation sociale, bulle, tracing mais aussi travailleur essentiel. Ce dernier terme est censé représenter les travailleurs et travailleuses sans qui la société ne pourrait surmonter la crise et survivre. On parle de ceux travaillant dans les secteurs de l'alimentaire, de la santé ou des transports. Ces travailleurs étaient applaudis tous les soirs à vingt heures. Cependant, il est important de rappeler qu'un applaudissement sur cinq était de facto destiné à des migrants. À contre-courant des discours présentant les migrants comme un poids pour la société, nous allons voir en quoi ils ont contribué à surmonter une des crises majeures de l'histoire contemporaine, et continuent à le faire. Si les migrants ont joué un rôle important pendant cette crise, dans le même temps la Belgique n'a pas toujours brillé par son attitude vis-à-vis des demandeurs d'asiles et des sans-papiers. L'attitude des autorités est même quelque peu cynique. Ce sera le point critique de notre analyse. Si le COVID-19 a eu un seul impact positif, c'est de mettre en évidence notre interdépendance. À nous d'en tirer les leçons !

### **Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation**

Avenue des Arts 50, bt6 - 1000 Bruxelles

**0493 94 89 43 | [info@cpcp.be](mailto:info@cpcp.be)**

**[www.cpcp.be](http://www.cpcp.be) | [www.facebook.com/CPCPasbl](https://www.facebook.com/CPCPasbl)**

Toutes nos publications sont disponibles en téléchargement libre :  
**[www.cpcp.be/publications/](http://www.cpcp.be/publications/)**